

DÉLIBÉRATION n° 2025-054 de la séance du 18/12/2025

OBJET : Convention d'appui à l'organisation de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS 44 au titre de l'année 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au Centre de gestion à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 11 Nombre de voix : 21

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Karine PAVIZA, Jean-Luc BESNIER, Emmanuel TERRIEN, Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Jacques PRAUD, Ali REBOUH, Jean-Pierre POSSOZ.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Jean-Luc BESNIER,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Ali REBOUH,
M. Rodolphe AMAILLAND a donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,
M. Yvon LERAT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM., Frédéric MILLET, Sylvain SCHERER, Edith MARGUIN, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEAIS, Xavier BONNET, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire, était présente.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Emmanuel TERRIEN a été désigné secrétaire de séance.

Convention d'appui à l'organisation de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS 44 au titre de l'année 2026

EXPOSÉ

Les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont des établissements publics départementaux. Employeurs exclusifs des personnels sapeurs-pompiers professionnels, ils ont, entre autres, la responsabilité de l'organisation de l'examen de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Le SDIS de Loire-Atlantique est organisateur de cet examen pour la zone de défense et de sécurité Ouest au titre de la session 2026. L'organisation de concours ne figurant toutefois pas dans les activités principales et régulières de l'établissement, le SDIS 44 a sollicité le soutien expert du Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour sécuriser ses opérations.

Cette sollicitation croise les préoccupations du Centre de Gestion de venir en soutien des employeurs publics afin de répondre à leurs enjeux en matière de ressources humaines.

Il interviendra en qualité de prestataire de service et mettra à la disposition du SDIS 44 les moyens humains, juridiques, pédagogiques, techniques et logistiques indispensables à une organisation sécurisée de l'examen.

En contrepartie, le SDIS 44 s'engage à rembourser au Centre de Gestion de Loire-Atlantique l'intégralité des dépenses relatives à la prestation sur présentation d'un bilan financier.

La convention proposée au Conseil d'administration a pour objet de déterminer le cadre contractuel de ce partenariat entre le Centre de gestion de Loire-Atlantique et le SDIS 44. Un prévisionnel des frais correspondants est également annexé à la convention.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.452-46 ;

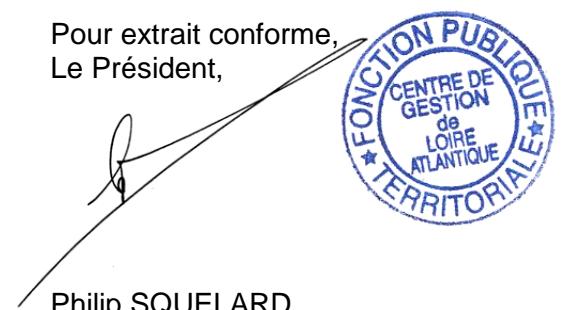
VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Hors la présence de M. Bernard LEBEAU, vice-président du SDIS 44, qui n'a pas participé au débat ni au vote ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 21 voix pour :

- **Approuve** la convention de partenariat entre le Centre de gestion et le SDIS44 relative à l'organisation de l'examen de sergent de sapeurs-pompiers professionnels 2026 ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante, telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD